



Démissionner le 31 mai ou 1er juin ?

Par **charle26**, le **20/05/2024** à **13:42**

Bonjour,

Je souhaite donner ma démission, mon 1er emploi (d'où le manque de connaissances), le 31 mai.

Mon conjoint m'a informé qu'il serait plus judicieux de donner ma démission le 1er juin (pour que les congés payés soient remis à 0).

Qu'en pensez-vous ? Est-ce vraiment si intéressant ?

Merci par avance !

Par **Marck.ESP**, le **21/05/2024** à **13:21**

Bonjour et bienvenue

Vous n'avez pas indiqué votre type de contrat et depuis combien de temps vous travaillez chez cet employeur.